

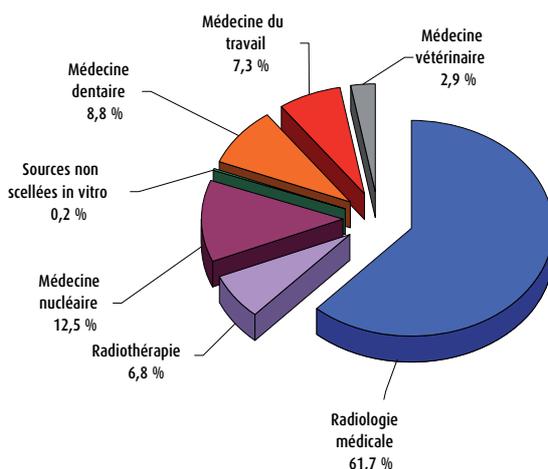
## Radioprotection

# 4 travailleurs dentaires sur 26 973 surexposés aux rayons ionisants

Davantage de personnels exposés aux rayons ionisants mais une sensibilisation plus importante des professionnels à leur protection : tels sont les grands axes du bilan 2006 de l'Institut de sûreté nucléaire.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vient de publier le bilan annuel de surveillance des travailleurs exposés aux rayons ionisants pour l'année 2006. Ce bilan confirme les tendances observées depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire une diminution des doses collectives dans les secteurs de l'industrie nucléaire et dans le domaine médical. En ce qui concerne notre profession, ce rapport montre que les activités de radiographie dentaire restent une source majeure d'exposition des travailleurs. Ainsi, en France, près de 10 % des 280 000 travailleurs surveillés par l'IRSN mènent une activité professionnelle dans le domaine dentaire.

## 8,8 % de doses collectives en activité dentaire



278 150. L'IRSN note que cette hausse régulière du nombre de personnes surveillées résulte plutôt, notamment dans le domaine de la médecine dentaire, d'une « plus grande sensibilisation de ces professionnels à la nécessité d'un suivi dosimétrique que d'une évolution significative de leur activité ».

### DES CHIFFRES À CONSIDÉRER AVEC PRUDENCE

En ce qui concerne notre profession, sur 26 973 salariés susceptibles d'être exposés, le bilan 2006 de l'IRSN fait donc état d'un très faible nombre d'individus exposés à des doses anormales. En effet, 26 157 salariés ne sont pas exposés du tout (en dessous du seuil de base), 812 travailleurs présentent une exposition inférieure à 6 mSv, ce qui correspond au maximum autorisé en zone surveillée (voir le tableau ci-contre). Seules trois personnes ont été exposées à des doses comprises entre 6 mSv et 15 mSv et, plus grave, un travailleur aurait reçu une dose supérieure à 50 mSv. L'IRSN relativise néanmoins ce résultat : « Ces chiffres doivent [...] être considérés avec prudence. Si les doses mesurées par les dosimètres sont correctes, les doses réellement reçues par les porteurs sont dans certains cas vraisemblablement surestimées (par exemple : dosimètre porté sur le tablier de plomb, dosi-

Rappelons que l'IRSN, qui rassemble près de 1 700 salariés parmi lesquels de nombreux experts et chercheurs aux compétences variées (physiciens, chimistes, géologues, médecins, biologistes, épidémiologistes...), réalise des recherches, des expertises et des travaux afin de maîtriser les risques associés aux sources de rayonnements ionisants utilisées dans l'industrie, la recherche ou la médecine, ou encore aux rayonnements naturels.

On relèvera que, entre 1996 et 2006, l'effectif total des travailleurs surveillés est passé de 230 385 à

## Radioprotection : les dossiers avancent

Le groupe de travail sur la radiologie dentaire de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), auquel participe le Conseil national, vient de publier un rapport d'étape de ses travaux. Les propositions soutenues

par le Conseil national concernant la personne compétente en radioprotection (PCR), ainsi que les modalités et la périodicité des contrôles techniques et des contrôles d'ambiance y sont dûment intégrées.

mètre placé sur le tube émetteur de rayons X). » Ce qui en l'occurrence semble être le cas. Cependant, ce type de situation évidemment exceptionnelles, conjuguées au

très fort volume de travailleurs exposés dans le secteur dentaire incitent les instances de contrôle et de suivi de la sûreté nucléaire à une vigilance parfois démesurée

dans notre profession. Le Conseil national continuera d'intervenir auprès de ces instances afin de leur rappeler la faiblesse du risque réel dans nos cabinets. ■

## Le bilan 2006 de l'exposition professionnelle aux rayons ionisants

Rubriques	Secteur d'activité ou établissement	Travailleurs surveillés	< seuil	Entre le seuil et 1 mSv	De 1 mSv à 6 mSv	De 6 mSv à 15 mSv	De 15 mSv à 20 mSv	De 20 mSv à 50 mSv	> 50 mSv	Dose collective en homme.Sv
1	Radiologie médicale	101 008	93 913	5 891	1 056	115	18	13	2	7,26
2	Radiothérapie	6 978	6 200	589	173	14	1	1	0	0,80
3	Médecine nucléaire	3 808	2 761	590	439	18	0	0	0	1,46
4	Sources non scellées in vitro	2 055	2 005	45	5	0	0	0	0	0,02
5	Médecine dentaire	26 973	26 157	728	84	3	0	0	1	1,03
6	Médecine du travail	10 527	9 740	617	157	11	1	1	0	0,85
7	Médecine vétérinaire	13 945	13 385	497	59	4	0	0	0	0,34
8	Industrie non nucléaire	33 165	26 464	3 082	2 770	819	22	6	2	17,52
9	Recherche	8 437	7 935	469	33	0	0	0	0	0,21
10	Divers	9 751	9 139	509	92	11	0	0	0	0,47
11	EDF (agents)	19 339	14 010	3 535	1 763	29	2	0	0	5,86
12	AREVA NC La Hague*	3 892	3 491	302	88	11	0	0	0	0,42
13	AREVA NC Marcoule**	3 144	2 922	185	37	0	0	0	0	0,14
14	MELOX (AREVA NC)	715	288	106	220	101	0	0	0	1,51
15	CEA	6 469	5 851	479	139	0	0	0	0	0,39
16	IPN Orsay	2 804	2 661	122	21	0	0	0	0	0,08
17	« Entreprises extérieures »*** (suivi IRSN)	10 801	9 168	838	658	134	3	0	0	3,23
18	« Entreprises extérieures »*** (suivi LCIE)	8 158	4 871	1 253	1 559	471	4	0	0	9,23
19	IPHC (Strasbourg)	791	783	7	1	0	0	0	0	0,01
20	Défense (DCN)	573	461	97	15	0	0	0	0	0,05
21	Administrations	2 222	1 643	525	53	1	0	0	0	0,29
22	Divers industrie nucléaire (STMI, ANDRA...)	2 281	1 401	642	226	12	0	0	0	0,88
23	Entreprises de transport	314	274	35	5	0	0	0	0	0,02
	<b>TOTAL</b>	<b>278 150</b>	<b>245 523</b>	<b>21 143</b>	<b>9 653</b>	<b>1 754</b>	<b>51</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>52,07</b>
	Rappel des résultats de 2005	273 886	238 793	20 434	12 048	2 489	82	33	7	64,79

(\*) Le laboratoire d'AREVA NC La Hague a la charge de la surveillance dosimétrique des personnels de l'usine de retraitement des combustibles irradiés, mais aussi d'unités extérieures (AREVA NC Cadarache...).

(\*\*) Le laboratoire AREVA NC Marcoule a la charge de la surveillance des travailleurs des établissements « Ex-Cogema » situés à Marcoule, Pierrelatte et Miramas, et de FBFC (effectif constitué majoritairement d'agents AREVA, mais aussi CEA, IRSN...). Il assure également le suivi de l'établissement Melox distingué dans le bilan.

(\*\*\*) Les « entreprises extérieures » désignent les entreprises intervenant dans les INB pour le compte des exploitants.